

* * * *
- - - - -

L'an deux mil dix-sept, le 02 octobre, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 25 septembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE Claire, FAUBET Benoit, BOULET Mickaël, CLAVERIN Gilles, Mme SELIMBAYE Yolen, Adjoint, Mmes BULLIDO Valérie, FAUBET Emilie, COLAS Sophie, BOBINEAU Catherine, DAVID Sylvie, M. DUBREUILH Yves, SICHET-CADET Yann, VIEIRA Pascal

Absents excusés : SENAC Armelle, M. DERAÏN Didier, BERTOT Sandra, LE CLAIRE François, CHOLET Jean-Charles.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET Emilie

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 - 2017-86 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable à la construction d'un bâtiment de maraîchage

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2017-47 du 03 mai 2017 projetant de développer sur la commune une activité de maraîchage bio diversifié, destiné aux cantines scolaires celle de Génissac et des communes aux alentours,

Mr le Maire passe la parole à Mr BOULET, Adjoint en charge du dossier, qui fait un point sur le projet et informe le conseil municipal que nous devons intégrer dans ce projet de maraîchage la construction d'un bâtiment pour répondre aux besoins fonctionnels attendus mais également en apportant une réponse environnementale et durable à l'acte de construire

Considérant la complexité de ce projet, la municipalité à lancer une consultation pour passer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Mr le Maire présente les offres :

- Aurélien MARGIELA pour un montant ht de 9 650€ (tva non applicable)
- Wael ABDULKARIM pour un montant de 8050€
- CITRENOV SASU pour un montant ht de 5200€ soit 6240€ TTC

Où le rapport de Mr le Maire et celui de Mr BOULET, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de CITRENOV SASU pour un montant HT de 5 200€ soit 6240€ TTC et autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc

De plus Mr Boulet informe le conseil, que la commune pourrait bénéficier de l'aide d'une stagiaire actuellement en Master pour accompagner la municipalité sur le volet paysager et agronomique.

Arrivée de Mme DAVID à 20h44

2 - 2017-87 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire passe la parole à Mme SANGUINE, Adjoint en charge du dossier qui présente les demandes de subventions des associations

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer aux associations les subventions suivantes pour une somme totale de 14 8300,00 €:

ASSO	ACCORDEES 2017	EXCEPTIONNELLE 2017
A L'OMBRE DU BONSAI	150.00	
AMICALE SOIXANTAINE	1 000.00 €	
ASSO HISTORIQUE DU BRANNAIS	150.00 €	
AUBERGE DU CŒUR	200.00 €	
AVENIR PETANQUE	300.00 €	
CHASSE	800.00€	
CLUB PHOTO	550.00 €	
FAMILLES RURALES	2 000.00 €	
FOOT	2 800.00 €	
GYM VOLONTAIRE	800.00 €	
KARATE	600.00 €	780.00€
RAQUETTE GENISSACAISE	1500.00 €	
SAUVEGARDE EGLISE	300.00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	150.00 €	
SECOURS POPULAIRE	150.00 €	
SYNDICAT PALUS ARVEYRES/GENISSAC	1 000.00 €	
SYNDICAT PALUS MOULON/GENISSAC	1 000.00 €	
LE MICRO GENISSACAIS		600.00€

Le conseil précise que si l'association Soixantaine ne remet pas les pièces sollicitées sous 15 jours, la subvention ne leur sera pas versée.

Mme Sanguine précise qu'une Association de Yoga s'est créée sur la commune, elle pratiquera au foyer du bourg, enfin concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'APE concernant la réfection de la cour d'école, la commission souhaite avoir des détails de leur projet avant d'attribuer une subvention.

3 -2017-88 : : Aide à la licence sportive ou culturelle – Versement de subventions auprès des associations culturelles et clubs sportifs.

Sur la proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour l'année 2017-2018 l'aide aux famille concernant la licence sportive ou culturelle des enfants Genissacais selon le quotient familial.

L'aide sera allouée en fonction du tableau suivant :

Quotient familial	Montant de l'aide annuelle
inférieur à 450	125€
de 451 à 650	100€
de 651 à 850	75€
de 851 à 1100	50€
de 1101 à 1250	25€

4 – 2017-89 : Renouvellement du bail commercial

Le conseil municipal renouvelle à l'unanimité le bail commercial de la SCN Lacroix, à compter du 16/10/17 selon le dernier indice de référence des loyers commerciaux connu soit au premier trimestre 2017 :109,46 ce qui porte le loyer annuel à 4 655,23 soit mensuel à : 387,94€.

5– 2017-90 : Demande d'avance remboursable auprès du SDEEG pour l'éclairage public du RD 18

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis du SDEEG pour la mise en place de l'éclairage public du RD 18 qui s'élève à 29 693,98 €ht soit 36 279,11 € TTC arrondi à 36 279€ TTC dont 3 046,34€ de frais de maîtrise d'œuvre,

Considérant le coût des travaux et le budget communal 2017, Mr le Maire propose au conseil de solliciter une demande d'avance remboursable sur 10 ans auprès du SDEEG pour un montant de 27 693,98€ soit 2 769,40€ annuel,

Considérant le besoin, le budget, le coût et sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le présent devis du SDEEG
- de solliciter auprès du SDEEG une avance remboursable d'un montant de 27 693,98€
- d'inscrire le remboursement de cette avance au BP
- d'autoriser Mr le Maire à solliciter cette subvention et à signer les documents

6 – 2017-91 : Demande de subvention auprès du SDEEG pour l'éclairage du giratoire sur le RD 121

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis du SDEEG pour l'éclairage du giratoire du RD121 qui s'élève à 21013,24€ ht soit 26686, 82€ TTC arrondi à 26687€ TTC dont 1470,93€ de Frais de maîtrise d'œuvre,

Considérant le besoin et sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le présent devis du SDEEG
- de solliciter auprès du SDEEG une subvention de 4202,65€ correspondant à 20% du montant HT
- d'autoriser Mr le Maire à solliciter cette subvention et à signer les documents
- valide le plan de financement suivant :

Plan de financement

Montant Ht : 21 013,24

Subvention SDEEG : 4 202,65

Autofinancement : 22 484,35

7 – 2017-92 : Décision financière

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à payer une facture de Boulanger pour l'achat d'une tablette I PAD d'un montant de 1129,00€ sur le compte 6235.

8-2017-93 : Bail emphytéotique pour logement d'urgence

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations suivantes portant sur la création d'un logement d'urgence sur la commune, géré par Gironde Habitat

Vu la délibération n°2016-39 en date du 11 mai 2016 acceptant la mise à disposition de la parcelle AR204 pour le projet de construction d'un logement d'urgence solidaire et sociale par Gironde Habitat

Vu la délibération n°2017-21 du 8 mars 2017 portant acquisition par la Commune de Génissac d'une partie de parcelle dans le cadre du projet de logement d'urgence,

Ouï le rapport de Mr le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer le bail emphytéotique concernant les parcelles cadastrées section AR 420 « ldt le Bourg » pour une contenance de 50ca et section AR421 (ex204) pour une contenance de 01a40ca selon les conditions suivantes :

La durée du bail ira jusqu'en 2052 pour être en concordance avec le bail emphytéotique existant sur la parcelle cadastrée AR101, pour une redevance annuelle de un euro (1€) symbolique non versé et non exigé.

9 – 2017-94 Remboursement des frais de missions aux agents

Sur proposition de Mr le Maire et selon le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 (JO du 7 janvier 2007) ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser aux agents les frais (kilométrique, repas...) occasionnés par les besoins du service

10- 2017-95 Contrat civique : adhésion à la structure CPCV

Monsieur le Maire passe la parole à Mr Dubreuilh, conseiller municipal en charge du dossier.

Comme l'année dernière, la commune se propose d'accueillir un service civique aux écoles dont le tuteur serait Mathieu Carteyron, à compter du 06 novembre 2017 jusqu'au 07 juillet 2018 selon les modalités suivantes :

Contrat de 24h00 hebdomadaire sur 4 jours, pour développer des animations lors des temps périscolaires,

Pour ce faire la commune doit adhérer à l'organisme CPCV Aquitaine (coordination pour promouvoir compétences et volontariat Aquitaine) qui gère les services civiques moyennant une adhésion de 100€ pour deux ans,

Cet organisme prend en charge la rémunération de l'agent reste à charge pour la commune 107€ mensuel plus 50€ de frais de gestion soit 157€ par mois,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accueillir un service civique pour l'année 2017-2018
- d'adhérer à l'organisme CPCV moyennant une adhésion de 100€ pour 2 ans
- d'inscrire au BP les frais de 157€ mensuel
- d'autoriser Mr le Maire à signer les documents

11- 2017-96 Renouvellement de l'aide à l'installation du médecin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 12/12/16, le conseil municipal avait décidé d'aider le docteur Thanacody à s'installer au niveau de son logement à hauteur de 800€ mensuel soit 9 600€ sur l'année, à cela s'ajoute les petites fournitures,

Aujourd'hui le Docteur demande au conseil municipal de renouveler cette aide pour l'année 2018 car à ce jour, il n'a pas atteint les 300 actes (220actes à cette date) comme cela avait été négocié.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2017 ce soutien au docteur a coûté à la commune 13 531€, sans compter la remise en état du local et les honoraires du chasseur de tête.

Monsieur le Maire interroge les membres de l'assemblée sur ce renouvellement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité (10 pour 4 abstentions) de renouveler pour une fois seulement, cette aide pour l'année 2018 pour un montant de 400€ pour 6 mois allant du 01/01 au 30/06/2018.

Mr Dubreuilh souhaite souligner que son abstention est justifiée par le fait que le médecin est difficilement joignable, que la commune va être confrontée à d'autres charges et qu'elle a assez fait pour le médecin.

12- 2017-97 Création d'un poste de Technicien principal 2ème classe

Où le rapport de Mr le Maire,

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude de Mr Sylvain GROLLEAU, Agent de Maîtrise, au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer au tableau des effectifs un poste de Technicien principal 2ème classe de 35h00 hebdomadaire à compter du 1er décembre 2017.

Informations :

Monsieur le Maire fait part au conseil :

- Du décès de Mme ALVAREZ, professeur des écoles à Génissac, les obsèques auront lieu mercredi 3 octobre à Montussan plusieurs élus s'y rendront. L'Ecole souhaiterait planter un olivier en sa mémoire, réponse favorable du conseil si l'arbre est stérile.
- La pose de la première pierre de la zone commerciale s'est déroulée, sans problème, le 20 septembre, un article sera publié dans le Sud-Ouest et le Résistant dans les prochains jours. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de la zone sera présenté lors de la réunion publique du 01 décembre 2017.
- Transport collège : Information de la Cali, la commune payera directement la facture au transporteur, comme les années précédentes.
- La commune a reçu une subvention au titre de la réserve parlementaire de 2000€ pour l'éclairage des locaux de l'ancienne poste

Questions diverses

Mr Dubreuilh prend la parole : informe le conseil que la prochaine permanence BIJ aura lieu le 24/10/17 de 14h à 18h l'information a été diffusée sur le panneau. Il rappelle avoir ouvert en début de mandat, un dossier Jeunesse récapitulant les documents nécessaires pour accompagner les jeunes. Ce dossier est consultable en mairie.

Mme David, demande pourquoi elle ne fait plus partie de la commission Cali, Mr le Maire répond que la commune n'a pas été informée de ce changement, effectivement au moment de la fusion la Cali a refait les compositions des bureaux sans passer l'information. Les membres du Conseil demande à ce que la Cali s'explique sur la non représentation des membres qui siégeaient depuis 2014.

Mme Colas regrette ne pas avoir été informé de la fermeture du tennis le week-end précédent. Mr Vieira précise que les travaux ont pris quelques jours de retard, et qu'il était noté dans le mail 3 jours au moins, malheureusement les travaux ont été repoussés en raison des aléas climatiques.

Concernant la pétition pour la construction d'un skate parc et de bancs au city, Mr Vieira propose à Mme David de se réunir avec les jeunes intéressés afin de répondre de façon pertinente à leur demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h55.